

6211-09-032

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, responsable de l'enquête et médiation,
M. YVON DESHAIES, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DUCHESNAY À 315-25 kV
ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

VOLUME 3 – A

Séance tenue le 31 octobre 2013 à 9 h 30
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Salle Aire protégée
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2013

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

MOT DE LA RESPONSABLE..... 1

DISCUSSIONS 7

**SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2013
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR
MOT DE LA RESPONSABLE**

5

PAR LA RESPONSABLE:

Bonjour et bienvenue. Je suis Anne-Marie Parent, membre à temps plein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

10

J'ai été mandatée par le président du Bureau pour être responsable du mandat d'enquête et de médiation pour le projet qui s'appelle projet de construction du poste Duchesnay à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et d'une ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par Hydro-Québec TransÉnergie.

15

Vous avez une pochette et vous avez l'ordre du jour. Après les présentations d'usage, je vais vous faire la lecture du mandat que nous avons reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ensuite, nous verrons la Loi sur les commissions d'enquête, le Code de déontologie, la Déclaration des valeurs éthiques; suivront le déroulement d'une médiation, l'obtention de votre consentement à la médiation, et nous terminerons avec les principaux objets de la requête en question.

20

Aussi, je vous invite à poser vos questions au fur et à mesure, de ne pas attendre à la fin; vous pouvez m'interrompre comme vous le sentez nécessaire.

25

Donc allons-y avec la présentation des participants!

Je suis accompagnée de monsieur Yvon Deshaies qui est l'analyste au BAPE, ainsi que de madame Anne-Lyne Boutin, notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

30

L'équipe compte également Julie Olivier qui est conseillère en communication et madame Angéla Perreault qui n'est pas ici ce matin, qui est agente de secrétariat.

35

Tous les échanges que vous devrez avoir seront avec monsieur Deshaies, en ce qui concerne le contenu et avec madame Boutin, en ce qui concerne la logistique.

40

Évidemment, je vous souligne la présence de madame Proulx qui s'est déjà présentée, sténotypiste; tout ce qui sera dit ce matin est donc enregistré, et la transcription de nos échanges sera rendue publique à la fin du mandat.

Alors peut-être que vous pourriez chacun vous présenter, aussi pour les besoins de la sténotypie.

PAR Mme JULIE DROUIN:

45

Julie Drouin, chef projet Lignes pour les projets de lignes, Hydro-Québec.

PAR LA RESPONSABLE:

50

Est-ce que vous avez été impliquée au niveau de l'étude d'impact?

PAR Mme JULIE DROUIN:

55

Oui, je suis sur le projet depuis le début.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

60

Denis Turcotte, je suis chef de projet pour la portion Postes et aujourd'hui, j'agis comme porte-parole pour le projet dans son ensemble.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

65

Marie-Hélène Lacroix, conseillère gestion stratégique. Je m'occupe des lignes donc avec le BAPE depuis plusieurs mois dans le projet Duchesnay.

PAR LA RESPONSABLE:

70

Parfait. Je vous remercie beaucoup.
Je vais maintenant vous faire lecture de la lettre du ministre qui est incluse dans votre pochette. Elle a été envoyée au président du BAPE le 17 octobre dernier.

75

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de construction du poste Duchesnay à trois cent quinze (315) kV et d'une ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV par Hydro-Québec et ce, à compter du 28 octobre 2013.

80 "Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

85 "Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Et c'est signé Yves-François Blanchet.

90 Donc nous pouvons passer au point 4 à l'ordre du jour – on va revenir un petit peu en arrière – sur la Loi sur les commissions d'enquête.

En tant que commissaire et membre du Bureau, je possède les pouvoirs et l'immunité des commissaires-enquêteurs nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête et cela me permet d'exiger tous les documents que je jugerais pertinents à nos travaux, et même d'obliger une personne à se présenter devant moi.

Je possède également l'immunité contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

100 Le Code de déontologie! C'est important aussi de mentionner que je me suis engagée à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Vous en trouverez une copie dans votre pochette. C'est ce petit document-ci.

105 Alors par exemple, le membre doit toujours faire preuve d'indépendance et d'un comportement irréprochable, notamment il a un devoir de réserve.

110 Vous avez également dans votre pochette la Déclaration des valeurs éthiques dont s'est doté le BAPE. Les quatre (4) valeurs éthiques qui guident notre travail sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Je peux donc me référer à ces différentes valeurs pour savoir quelle ligne de conduite adopter dans un dossier en particulier.

Une autre organisation pourrait avoir d'autres valeurs éthiques, mais ce sont celles qui ont été retenues par le BAPE pour notre travail.

115 Jusqu'à date, ça va?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Oui.

120 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors au point 6, la médiation! Voyons la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Vous pouvez vous référer aux documents que vous avez là. Vous êtes sans doute familier avec la procédure.

125 Je vous rappelle que le BAPE est un organisme consultatif, pas un organisme décisionnel. Le BAPE n'intervient pas sur n'importe quelle question, mais seulement lorsqu'il reçoit un mandat du ministre.

130 Concernant la procédure, dans un premier temps, comme vous le savez, à titre de promoteur vous avez dû transmettre un avis de projet au ministre. Par la suite, il a émis une directive qui vous indiquait ce que devait contenir l'étude d'impact que vous deviez réaliser, et cette étude a ensuite été analysée et jugée suffisamment complète par le ministre.

135 Par la suite, ce dernier a confié au BAPE un mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée réglementaire de quarante-cinq (45) jours. Et c'est durant cette période que tout groupe, citoyen, organisme ou municipalité peut faire une demande d'audience publique s'il souhaite qu'il y ait un examen public du dossier.

140 Alors dans ce cas-ci, après avoir examiné la requête qui lui a été acheminée, le ministre a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la possibilité d'une médiation concernant le projet du poste Duchesnay.

145 Alors nous tenons aujourd'hui cette première rencontre afin de vérifier si vous donnez votre accord à ce qu'il y ait une médiation.

Mardi, il y a deux (2) jours, nous avons rencontré les requérants et ils nous ont donné leur accord pour une médiation. Alors les requérants, ce sont les propriétaires d'une érablière, alors peut-être que ça vous dit quelque chose, oui, OK.

150 Donc la médiation environnementale, c'est un processus de règlement de conflit qui fait appel à la négociation. Ce qu'on cherche à faire, c'est de rapprocher les parties, donc dans ce cas-ci les requérants et vous à titre de promoteur, pour tenter à ce que vous en arriviez à une entente.

155 C'est important de mentionner que c'est un processus. Alors le médiateur demeure neutre, on ne prendra pas parti. Par contre, on va essayer d'identifier des solutions, des pistes de solutions qui pourraient être intéressantes et qui pourraient permettre de rapprocher et de trouver une solution raisonnable à la discordance qu'il peut y avoir.

160 Donc ma fonction à moi, c'est d'essayer de voir s'il y a moyen que vous en arriviez à une entente avec eux.

165 Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits de tiers. Alors si par exemple, on a une proposition qui aurait un impact sur un autre groupe, alors il va falloir en tenir compte.

170 Alors c'est ce qu'on va commencer à explorer aujourd'hui. Tout au long du processus, je vais essayer d'aider les participants à circonscrire les points; je vais essayer d'identifier où est-ce que ça accroche, quels sont les points où les gens semblent s'entendre et ceux où est-ce qu'il y a moins d'ententes, puis essayer d'aplanir ces points-là qui sont des divergences.

175 Donc c'est de toujours avoir un dialogue constructif pour toutes les réunions que nous devons avoir s'il y a lieu.

180 Alors pour qu'une médiation soit possible, il est primordial que les requérants ne remettent pas en question la justification du projet. Alors ils l'ont fait déjà, ils ne remettent pas en question la justification du projet comme tel. Et ils sont d'accord, mais ils souhaitent qu'il y ait certaines améliorations, certains accommodements au niveau de la proposition qui est faite par Hydro-Québec.

185 Alors l'objectif de notre rencontre aujourd'hui, c'est d'obtenir votre consentement à la médiation. Et puis si c'est le cas, nous pourrions alors fixer une première rencontre de travail avec les requérants; si d'autres rencontres étaient nécessaires par la suite, alors on ajustera notre calendrier en conséquence pour faire des rencontres subséquentes.

190 Donc la médiation va se dérouler entre vous et les requérants qui sont propriétaires d'une érablière, ce sont trois (3) frères, alors les trois (3) seraient présents. Ils se sont nommé un porte-parole, mais ils seraient toujours tous les trois (3) présents.

195 Si je le juge nécessaire, je pourrai inviter à nos rencontres d'autres personnes, par exemple une personne-ressource du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qui pourrait être disponible pour apporter un éclairage susceptible à aider les parties à parvenir à une entente. D'ailleurs, nous avons rencontré la personne qui est identifiée par le Ministère hier.

200 Si au cours du processus, je constate qu'il y a aucune entente de possible, je vais mettre fin à la médiation, ce que je peux faire en tout temps pendant le processus.

205 À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur, dont vous, sont satisfaisants pour les requérants, ils seront invités à retirer leur demande d'audience publique.

200 La Commission leur fera alors signer un document dans lequel ils acceptent de retirer leur demande, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre les parties soient respectées.

205 Je devrai alors faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ce rapport comprendra les éléments de l'entente, si entente il y a.

La décision d'autoriser ou non le projet, comme vous le savez, est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

210 Alors s'il y a entente, les éléments de l'entente seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues du Conseil des ministres. Alors en ce sens, la médiation présente des avantages par rapport à une audience publique, parce que le décret d'autorisation du projet réfère aux engagements qui sont pris par le promoteur dans le cadre de la médiation, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour aucune des parties.

215 En cas d'échec de la médiation, le recours à l'audience publique n'est pas nécessairement acquis. C'est le ministre qui décidera s'il y aura ou non une audience publique.

220 Comme j'ai mentionné au début, nos sessions seront sténotypées, mais à certaines occasions, il se pourrait que nos rencontres aient lieu avec le requérant et qu'on produise seulement un compte rendu, dépendant de la nature qui sera visée.

225 Dans l'éventualité où je vous demanderais des documents, je vais vous demander de les déposer en dix (10) copies pour pouvoir alimenter autant le requérant, les centres de consultation que vous avez inclus dans votre pochette également, ainsi que l'équipe de la Commission, et aussi fournir une copie électronique si elle existe.

230 Alors nous en sommes rendus au point où je voudrais vérifier si vous êtes capables de me dire maintenant votre consentement à faire une médiation.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

235 Nous avons un intérêt à faire la médiation, mais pour s'engager vraiment de façon éclairée, on voudrait savoir l'objet en fait de la demande, est-ce qu'on a de la latitude ou est-ce qu'on a un pouvoir d'agir dessus, parce qu'on voudrait pas non plus, on s'engage au nom d'Hydro-Québec aussi, on veut le faire de façon éclairée, donc c'est sûr qu'on veut connaître la teneur, parce que ce sont des gens avec qui on a eu beaucoup de négociations aussi, où on a avancé le processus.

240 Donc on veut savoir où on en est, en fait, ou quel est leur avis sur l'état de la situation, pour voir si justement, on peut aller de l'avant, est-ce qu'on peut aller plus loin que ce qu'on a fait ou pas.

Donc c'est sûr que pour nous, ça demanderait une connaissance de la demande pour répondre à cette question.

245

DISCUSSIONS

PAR LA RESPONSABLE:

250

Alors on va donc vous expliquer un peu ce qu'ils nous ont dit, puis peut-être que vous, vous pourriez nous faire part de vos échanges que vous avez eus jusqu'à date avec eux, parce que ça, nous, on n'est pas au courant qu'est-ce qui a été fait à date.

255

Là, ce que je comprends, c'est que vous avez déjà eu des échanges avec ces gens-là, vous avez peut-être déjà tenu compte des échanges que vous avez eus dans la proposition qui fait partie de votre étude d'impact.

Alors on aimerait vous entendre aussi là-dessus.

260

PAR M. YVON DESHAIES:

Eux, ce qu'ils nous ont dit la dernière fois, je m'excuse, juste une petite parenthèse, ça remontait au 31 janvier, probablement que la séance d'information, vous les avez rencontrés. Il y a monsieur Marquis également, il y a le nom de monsieur Marquis qui a été mentionné.

265

Est-ce qu'il y a eu d'autres échanges entre le 31 janvier par exemple et la séance d'information?

270

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

À la séance d'information comme telle, j'ignore – on parle bien des messieurs Martel?

PAR LA RESPONSABLE:

275

Les trois (3) frères Martel.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

280 Parfait. Donc j'ignore s'ils étaient présents à ce moment-là, parce que moi, j'ai pas pu les identifier dans la salle comme tels.

René Marquis, en effet, est la personne qui a eu le plus d'échanges avec eux, parce que dans le cadre de son travail, en fait c'est lui qui rencontrer les propriétaires qui sont touchés.

285 Et à chaque fois qu'un propriétaire est touché par une ligne ou le passage d'une installation quelconque, ils sont rencontrés individuellement, et c'est là que le dialogue est ouvert.

290 On a un bilan des derniers échanges qu'on pourrait regarder pour vous dire exactement où est-ce qu'on en est. Mais en fait, il y a un dialogue qui a été ouvert avec les trois (3) frères Martel.

PAR LA RESPONSABLE:

295 Eux, ce qu'ils nous ont dit à la rencontre mardi, c'est que ça a été une surprise pour eux de voir la ligne où elle est proposée présentement.

Ils nous ont dit qu'elle passe dans la meilleure partie de leur érablière. Ils nous ont également raconté que c'était une érablière, ils ont opéré l'érablière de 1954 à 2003 et qu'en 2003, il y aurait eu un feu dans la cabane à sucre, vous êtes au courant de ça, que leur père est décédé dans ce feu-là.

300

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Tout à fait.

305

PAR LA RESPONSABLE:

Et suite à cet événement-là qui a probablement bouleversé un peu leur vie, ils ont pas reconstruit l'érablière, la cabane à sucre de l'érablière immédiatement.

310

Et leur projet était et est toujours de reconstruire la cabane à sucre et d'opérer l'érablière.

Alors pour eux, c'est sûr que là, dans l'étude, c'est présenté comme une érablière à potentiel acéricole et non pas comme une érablière active, mais il semble que pour eux, c'est quasiment comme si c'était une érablière à sucre, mais à cause de circonstances particulières, elle ne l'est pas.

315

Ils nous ont également dit qu'ils sont ouverts à différentes propositions, mais ils trouvent que l'endroit où ça passe présentement, c'est dans la meilleure partie de leur érablière.

320 Alors en gros, ça résume ce que nous avons appris sur leur position.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

325 Donc je comprends que leur demande vise vraiment le passage de la ligne au niveau de l'érablière, et non pas au niveau de la totalité de leur terre?

PAR LA RESPONSABLE:

330 Non, ils sont d'accord avec le projet, mais c'est la position du segment B...

PAR M. YVON DESHAIES:

Une partie du segment B.

335 **PAR LA RESPONSABLE:**

C'est ça, qui passerait dans la meilleure partie, qu'eux considèrent comme la meilleure partie de l'érablière.

340 Ils nous ont également parlé de leur intention de reconstruire leur cabane à sucre près, au bout du chemin de Grand-Pré pour pouvoir avoir un accès facile à leur érablière.

Alors leur intention, c'était de construire leur cabane à cet endroit-là.

345 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Vous avez donc une localisation approximative...

PAR LA RESPONSABLE:

350 Approximative.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

355 ... de leur intention, OK.

Vous avez dit chemin de Grand-Pré, c'est ça?

PAR LA RESPONSABLE:

360

Oui. Alors vous dites que vous avez un compte rendu de la dernière rencontre, des dernières négociations que vous avez eues avec eux?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

365

On a un état de situation – est-ce que vous l'avez papier, sinon je l'ai électroniquement avec moi.

PAR M. YVON DESHAIES:

370

Mais d'une façon ou d'une autre, semble-t-il qu'ils regrettaient le fait que c'était considéré comme une érablière non exploitée puis que finalement, il y a pratiquement rien en termes de compensation, peu importe l'endroit du tracé.

PAR Mme JULIE DROUIN:

375

Je suis très étonnée, parce qu'on les a rencontrés quand même à plusieurs reprises durant la phase d'avant-projet pour leur présenter les options de tracé.

Et le rouge n'existait pas, c'était le bleu qui était proposé, puis ils ont dit non, allez plus au nord; on est allé plus au nord pour – justement on passe où ce qu'il y a moins d'érablières. En tout cas!

380

PAR M. DENIS TURCOTTE:

385

C'est sûr que lorsque j'entends qu'ils sont surpris du tracé, ils ont encore été rencontrés au début de l'automne.

Le constat que j'ai avec eux, c'est qu'ils ne veulent pas le tracé tel que proposé à la solution retenue. Donc leur surprise m'étonne un peu ce matin, mais c'est pas la teneur de la discussion.

390

Les dernières communications qu'on a eues avec eux, ils ont refusé l'autorisation pour qu'on puisse faire l'arpentage, et on n'a pas non plus pu faire les sondages, pour pouvoir faire notre sondage.

395

Donc on n'a pas avancé avec ces personnes-là. Cependant, il y a eu plusieurs communications.

C'est le bilan qu'on a présentement.

400

PAR LA RESPONSABLE:

Les sondages étaient pour faire les tests de sol pour positionner des pylônes?

405

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Exactement.

PAR LA RESPONSABLE:

410

La capacité portante.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

415

Dans la négative, on ne peut pas faire l'arpentage, on ne peut pas faire de sondages, on peut pas avancer dans l'ingénierie. Donc on a eu l'autorisation de plusieurs propriétaires, pour pas dire la presque totalité. Sur dix (10) propriétaires, il y en a deux (2) qui ont refusé dont les frères Martel.

420

PAR LA RESPONSABLE:

Et ce que vous leur demandiez, c'était à cet endroit-là où est votre ligne rouge?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

425

Exactement. Il y a eu quand même des alternatives de tracés, comme vous devez savoir, il y a eu plusieurs échanges avec les propriétaires.

430

Il y a eu de l'optimisation de tracés au cours de la dernière année et demie. On a essayé d'être accommodant pour essayer de tenir compte de l'aspect environnemental de la chose, mais aussi des demandes des propriétaires.

Il y a eu des ajustements d'optimisation de tracés.

435 En déplaçant un tracé à gauche ou à droite selon le cas, on soulage un propriétaire, mais on impacte davantage l'autre à côté. Donc on a essayé de trouver un compromis pour l'ensemble des propriétaires qui sont là.

440 À la toute fin, il faut quand même passer la ligne quelque part. Vous comprenez que pour des raisons techniques et d'acceptabilité sociale, à un moment donné il faut la passer quelque part.

Donc il y a eu des accommodements de faits au cours de la dernière année, et je comprends qu'il faut encore déboiser certaines zones pour être capable de passer la ligne.

445 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Quand vous dites que ce tracé-là avait été – pour quelle raison exactement il a été déplacé?

450 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

C'est à la demande des frères Martel.

PAR M. YVON DESHAIES:

455 À la demande comme telle des frères Martel.

PAR Mme JULIE DROUIN:

460 Même que ce tracé-là a été présenté, puis on nous a demandé de réorienter un petit peu, le point d'angle aux deux (2) extrémités a été légèrement modifié pour justement rentrer de façon à toucher le moins possible, impacter le moins possible l'érablière.

C'est comme ça qu'on s'est entendu avec les frères Martel.

465 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Exact.

PAR LA RESPONSABLE:

470 Est-ce qu'ils vous avaient mentionné que ça, c'était la meilleure partie de leur érablière?

PAR Mme JULIE DROUIN:

475 Écoutez, quand on est passé là, ils disaient qu'on ramassait beaucoup trop leur érablière alors qu'ici, on n'en ramassait peu.

L'histoire de l'érablière, que la cabane à sucre a brûlé, on savait tout ça aussi. Pour ce qui est spécifiquement à savoir si c'était la meilleure partie de l'érablière, je peux pas vous dire si oui
480 ou non ils l'ont dit, mais ils acceptaient qu'on coupe que cette tranche-là de l'érablière plutôt que de façon plus grande, si on passait par l'autre tracé.

PAR LA RESPONSABLE:

485 Quand ils disaient plus au nord, est-ce qu'ils voulaient pas dire plus ici?

PAR Mme JULIE DROUIN:

490 En allant plus au nord, comme disait mon collègue, on avait plus d'impacts. On se trouvait à prendre encore une érablière là, on avait des milieux humides ici aussi.

On a un propriétaire du Ranch des Yankees, il y avait un impact qui se faisait sur les autres propriétaires aussi, mais je vais valider avec mon équipe à savoir s'il y avait eu une demande formelle de monter le tracé encore plus haut, mais c'est nouveau, ce matin. Pour moi, c'est
495 nouveau.

PAR LA RESPONSABLE:

500 Ils nous ont pas parlé à nous du tout de monter le tracé plus haut. En fait, eux autres, ce qu'ils souhaitaient, ce qu'ils ont semblé dire, c'est qu'ils auraient préféré que le tracé soit ici.

PAR Mme JULIE DROUIN:

505 En le passant plus au sud, on a des terres agricoles ouvertes, donc là, au niveau de l'impact visuel, on avait un impact visuel au niveau des rangs en bas qui était au niveau du ministère de l'Environnement.

On a eu des questions là-dessus, pour dire c'est quoi l'impact visuel, au niveau de l'architecture, etc., et on a confirmé que la ligne, c'est sûr qu'on essaie de la détourner le plus possible pour pas justement que tous les chemins principaux se ramassent avec la ligne exposée.
510

PAR M. DENIS TURCOTTE:

515 Les propriétaires de la rue Grand-Pré, si on regarde le dessin, en mettant le tracé plus au sud, on se rapproche des habitations.

PAR LA RESPONSABLE:

520 Oui, ici.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

525 Et il y avait eu plusieurs commentaires à cet effet-là en contrepartie d'essayer de la cacher, la ligne, comme madame Drouin vient de le mentionner.

PAR LA RESPONSABLE:

530 Ça, ils l'ont également mentionné. Ils ont dit, nous, on est juste trois (3), puis là, ils sont plus nombreux, ça fait qu'ils ont dit, on présume que c'est un rapport de force pourquoi c'est chez nous plutôt que d'être de ce côté-là.

C'était leur compréhension.

PAR M. YVON DESHAIES:

535 Au-delà de la demande de certains citoyens, est-ce qu'il y avait des demandes particulières de la part de la Municipalité?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

540 Il y a eu des discussions de faites, là, je vous dis ça, sauf erreur, parce que ce petit bout là, je le dis avec réserve, effectivement le tracé était en partie accepté par la Municipalité.

Pour cette partie de tronçon là, ils ont fait des recommandations...

545

PAR M. YVON DESHAIES:

On parle de celui-ci, le bleu?

550 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Oui, oui, le bleu était moins favorable, et c'était plus le rouge.

555 Donc la solution, qu'on en arrive comme conclusion ce matin, qui a été présentée à la séance d'information publique au début de septembre.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

560 L'objectif, quand on présente le tracé, c'est toujours évidemment d'avoir le tracé de moindre impact pour le plus de gens possibles dans les circonstances, si ça a un impact pour certaines personnes, parce qu'on passe sur les terrains des propriétaires. Mais je sais pas si on peut parler de rapport de force du fait qu'il y a beaucoup de gens, le quartier résidentiel qui se soit manifesté en disant, on préférerait l'avoir plus loin, mais c'est sûr qu'on cherche le moindre impact en bout de ligne.

565 Puis je comprends la déception des frères Martel de dire, bien, c'est considéré comme une érablière non exploitée, mais ça, c'est une technicalité, si on veut.

570 Parce que puisque depuis 2003 il n'y a plus d'activités, malheureusement elle devient, après dix (10) ans – je dis dix (10) ans, mais c'est pas un chiffre précis – mais après plusieurs années, elle est considérée non exploitée jusqu'à preuve du contraire, j'imagine.

Mais je comprends leur désagrément, mais c'est vraiment plus un état de fait qu'un jugement qui est porté à ce moment-là.

575 **PAR LA RESPONSABLE:**

Si ça avait été une érablière exploitée, est-ce que c'est le même tracé qui aurait primé?

580 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

La compensation aurait été différente très probablement, due à l'évaluation.

585 Mais le tracé, à mon avis, bien qu'il y a des ajustements qu'on a déjà faits qui pourraient se faire, comme moi personnellement, je juge que c'est vraiment l'optimum par rapport à l'ensemble des impacts, que ce soit autant visuel, les milieux humides et l'acceptabilité des propriétaires.

PAR LA RESPONSABLE:

590 Mais si c'était une érablière exploitée, c'est ce que vous auriez proposé quand même, c'est pas un facteur?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

595 Non.

PAR LA RESPONSABLE:

C'est pas un facteur dans la proposition?

600 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Non, non, pas du tout.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

605 Si on regarde la carte comme telle, essayons d'imaginer que le tracé passerait plus au nord ou plus au sud, les impacts, il va y avoir des impacts ailleurs.

610 Donc moins un impact là, plus un impact l'autre côté, essayons d'imaginer où ça passerait ailleurs! Vous allez voir qu'on va impacter quand même d'autres forêts ou d'autres érablières.

615 Quand on regarde les couleurs sur la carte qui identifient le type d'environnement qu'on a là, on voit qu'on passe, même dans une bonne partie du tronçon de la ligne rouge, dans un milieu qui a moins d'impacts. Oui, il reste un bout d'érablière malheureusement, mais si on met plus au sud ou plus au nord, vous allez voir qu'il va y avoir des impacts ailleurs.

Donc on juge présentement que ça semble être le tracé qui a le moins d'impacts possibles.

620 Et je peux comprendre que les frères Martel peuvent être déçus, si j'étais à leur place, je pourrais comprendre aussi. Si on le monte plus au nord, regardez les impacts sur la partie, il va y avoir d'autres interrogations chez d'autres propriétaires.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

625 Est-ce qu'ils vous ont mentionné un idéal de positionnement sur leur terre?

PAR LA RESPONSABLE:

630 On a cru comprendre que c'était ici. Un des éléments, c'est la largeur d'une emprise. Ils ont dit, si c'était juste une ligne qui passait, là, c'est le déboisement, et puis c'est l'impact sur, en fait c'est un microclimat qui va être créé, l'érablière qui est là présentement, les érables qui vont être sur le bord du déboisement, c'est sûr qu'ils seront pas aussi productifs que ceux qui sont à l'intérieur du boisé.

635 Ils ont mentionné le risque que certains arbres tombent. Donc il y a une bande en plus de la bande de déboisement, il y a une bande, puis là, je sais pas si vous avez des chiffres là-dessus, de l'impact, c'est quelle largeur?

PAR Mme JULIE DROUIN:

640 Cinq mètres (5 m).

PAR LA RESPONSABLE:

645 Cinq mètres (5 m). Alors sur cinq mètres (5 m), il y a un impact sur la productivité de l'érablière.

PAR Mme JULIE DROUIN:

650 Non, non, je m'excuse, j'avais mal compris votre question. En fait, nous, on va chercher une emprise de soixante mètres (60 m) et on a cinq mètres (5 m) de chaque côté dans lequel on paie pour le bois, mais qu'on ne coupe pas systématiquement.

655 On se garde comme un droit pour couper les arbres dangereux, dits dangereux, c'est-à-dire des arbres qui pourraient tomber et venir faire un arc électrique avec le fil, en supposant que l'arbre pourrait tomber vers les fils.

660 Donc à l'intérieur de ce cinq mètres (5 m) là, on ne coupe pas les arbres systématiquement, mais on peut dire, celui-là, tu dois le couper, parce que s'il tombe, il est dangereux, il est trop haut, il est trop grand.

PAR LA RESPONSABLE:

Et ce cinq mètres (5 m) là fait partie de l'emprise?

665 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Oui.

670 **PAR LA RESPONSABLE:**

Si je comprends bien, fait partie de l'emprise, mais il reste boisé?

675 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

C'est ça. Puis on le paie comme si on coupait le bois au complet.

680 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Là, ce que je comprends, c'est plus de l'ordre de la compensation financière?

685 **PAR LA RESPONSABLE:**

Non, je ne crois pas.

690 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Parce que lorsqu'on parle de rendement d'érablières, il y a des ententes, l'Entente Hydro-Québec-UPA qui statue quelles sont les modalités de compensations, et c'est ce qu'on s'apprêterait à appliquer dans ce cas-là.

695 **PAR LA RESPONSABLE:**

Il m'a pas semblé que pour eux, c'était une question d'argent.

700 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

OK.

705 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Parce que tasser dans le sud, il est certain qu'en passant dans le sud, on va aller couper plus d'érables, peut-être moins bons, comme il dit, mais on va chercher plus de superficie au sol dans l'érablière, en passant plus au sud.

705 Et évidemment, le petit point gris ici, c'est une maison, donc on se ramasse dans la cour.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

710 Si je peux me permettre! En complément, lorsqu'on regarde ce dessin-là, l'évaluation des érablières ici, la qualité de la végétation, si je peux dire, au sens large, est moindre que si on passait le tracé en partie ici qui a vraiment un fort potentiel d'érablières et tout ça.

PAR LA RESPONSABLE:

715 Ici, c'est un milieu humide linéaire?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

720 Il y a moins d'érablières matures à ma connaissance qui peuvent pousser dans cette zone-là.

PAR LA RESPONSABLE:

725 C'est linéaire comme ça?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

La ligne, la servitude va être linéaire.

730 **PAR M. YVON DESHAIES:**

735 Ce qui aiderait, le problème ici aussi, c'est qu'en termes strictement environnemental, on a quand même une globalisation, on parle d'érablière à potentiel acéricole, d'ailleurs on le voit dans l'étude d'impact, il y a différents termes qui sont utilisés. On parle d'érablière à potentiel acéricole, érablière à dominance d'érables, donc est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, dans un premier temps, pour qu'on s'entende avec les mêmes termes, de préciser la nature du potentiel dans ce secteur-là?

740 Et c'est la même chose ici pour les milieux humides, c'est un peu surprenant que le milieu humide ait été déterminé de façon très linéaire.

En fait, ce qu'on remarque, c'est que ça correspond pratiquement à l'emprise?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

745 Là, je voudrais pas trop me prononcer dans ce niveau de détails là que je maîtrise pas. Il faudrait ressortir au moyen d'une carte qui me semble peut-être plus précise et voir. J'ai pas cette réponse-là, mais ça a déjà été regardé.

 On n'a pas notre personne d'Environnement avec nous ce matin.

750

PAR M. YVON DESHAIES:

 Parce qu'en termes d'inventaire, il y a une autre chose aussi, on devait faire un inventaire sur le terrain, un inventaire pour les espèces floristiques.

755

PAR M. DENIS TURCOTTE:

 Ça, ça a été fait, ça.

760

PAR M. YVON DESHAIES:

 Ça, ce serait peut-être intéressant s'il y en a dans ce coin-là, il doit y avoir un rapport?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

765

 Oui, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

770

 Ce serait intéressant de le déposer.

 Mais ça compléterait la caractérisation du milieu et ça permettrait peut-être de préciser davantage. Parce que là, on est porté à considérer l'ensemble du secteur au même niveau, là.

775

PAR M. DENIS TURCOTTE:

 Ça n'a pas été le cas. Il y a vraiment une différenciation des zones.

PAR M. YVON DESHAIES:

780

 Déjà, ça aiderait de voir, de distinguer ce que les propriétaires nous disent.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

785 Exact. À ma connaissance, ça a déjà été fait par madame Létourneau qui est notre chargée d'équipe en environnement.

PAR Mme JULIE DROUIN:

790 On voit aussi que les résistances en fonction du site de milieu, du point de vue environnemental, sont identifiées dans la légende. Donc on voit que l'endroit où on passe, c'est une résistance moyenne, un marécage arborescent; on voit ici qu'il y a quand même une bonne tourbière boisée qu'il y aurait à traverser possiblement si on avait à descendre plus au bas ou du moins, pour donner une idée, elle est plus forte.

795 Déjà là, ça nous donne, on voit qu'elle est forte quand même l'érablière à potentiel acéricole, elle est forte, mais une érablière exploitée, elle est très forte.

800 Des fois, on n'a pas le choix aussi de passer dans les érablières exploitées.

805 Finalement, c'est un cumulatif de tous les impacts qui fait en sorte qu'on détermine où on passe. C'est sûr que des fois, on n'a pas le choix de toucher à des résistances fortes dans notre passage.

PAR M. YVON DESHAIES:

810 Sauf que cette carte-là, même dans l'étude d'impact, on dit, je pense, il y a trois cent vingt mètres (320 m) d'érablière à potentiel acéricole, mais il y a seulement cent vingt-huit mètres (128 m), je pense, à réel potentiel, ou dépendamment de la provenance des informations qui transpirent dans cette carte-là. Il y a une interprétation dans le texte.

Donc on n'a pas une réelle représentation du texte par rapport aux cartes.

815 Il y a des précisions qui sont données, ça fait que ce serait peut-être intéressant de pouvoir préciser, en fait si vous avez l'information aussi, de voir dans ce secteur-là, en fait d'essayer de préciser la nature.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

820 Ce matin, on n'est peut-être pas en mesure de répondre à ce point-là en particulier, il suffirait de valider de notre côté.

PAR Mme JULIE DROUIN:

825 Ce que je comprends finalement de la demande, c'est de modifier le tracé. Ce qui n'est pas léger, là.

Je vous cacherais pas que c'est très gros pour nous, parce que c'est pas juste les Martel ici qu'on va se trouver à régler, on va se ramasser avec une demande d'audience ou quelque chose d'autre. Il y a d'autres propriétaires qui vont dire, aïe, là, c'est plus le même projet.

830 Ça affecte différemment, parce que dans ce coin-là, dans ce secteur-là, on a des propriétaires qu'on a fini, qu'on a réussi à s'entendre, parce que ça n'a pas été facile. Ça a été, comme je vous dis, trois (3) propriétaires, un en arrière de l'autre, que ça a été très difficile, puis il y a juste eux qu'on n'a pas réussi à s'entendre.

Donc si je modifie quelque chose pour eux autres, bien, les autres, je recommence à zéro, là!

840 **PAR LA RESPONSABLE:**

Puis dans cette zone-là ici, on l'a ici, on a un pylône au nord, ici aussi, puis je présume que vous voulez pas en créer d'autres?

845 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Bien, si je modifie ce tracé-là ici, j'ai pas le choix de soit descendre ou monter ce point-là. Ici, ce sera pas bienvenu, puis ici, bien, je dois le monter aussi ou le descendre, ce sera pas bienvenu non plus.

850

PAR LA RESPONSABLE:

Est-ce que le point de jonction avec la ligne au sud, il est fixe? Est-ce que ça peut varier, ça?

855 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Non, malheureusement. Non seulement elle est fixe, mais l'autre seul point possible était beaucoup plus à l'est, on se ramassait dans le haut de la montagne où on était très exposé visuellement, mais également on était exposé à des zones d'amplification de givre, donc techniquement pour les lignes, c'est vraiment pas la meilleure chose, parce qu'on a des problèmes ensuite avec la ligne, on y retourne souvent.

860

PAR LA RESPONSABLE:

865 Donc le point de jonction sud, il est?

PAR Mme JULIE DROUIN:

870 Malheureusement, des fois on a plus de choix, mais avec la ligne, l'emplacement, elle est
située derrière une autre ligne existante, puis ça, ça nous amenait à une contrainte que ça a été
très difficile de réussir à trouver un point de raccordement.

PAR LA RESPONSABLE:

875 OK. Le seul point qui peut bouger, si vous voulez pas créer des angles, ce serait de bouger
ça ou ça?

PAR Mme JULIE DROUIN:

880 C'est ça. Puis bouger ça aussi, comme je vous dis, ça va nous amener des problèmes
avec ces deux (2) propriétaires-là, ça, c'est assuré.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

885 Si je prends le point en haut, un des avantages d'avoir mis le pylône à cet endroit-là, c'est
qu'il y a un boisé en avant, donc on cachait...

PAR Mme JULIE DROUIN:

890 Oui, caché derrière le boisé.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

895 Et là, ça semble être accepté par les gens de la rue Grand-Pré, donc ça, c'était intéressant.
Donc il y a une plus-value d'avoir le pylône à cette position-là ou plus au nord.

 Si on prend le pylône et on le met plus au nord, si on calcule les superficies qu'on va
recouper sur les érablières, à notre avis, avec l'information que je vois là, il va falloir en couper plus.

900 Encore une fois, je le répète, je peux comprendre les frères Martel d'être déçus; on les a
rencontrés, on a essayé de voir quels étaient leurs intérêts.

905 On a rencontré les autres propriétaires, comme madame Drouin a mentionné, on a réussi à s'entendre après plusieurs communications avec les autres propriétaires. On l'a présenté tel quel.

On estime encore ce matin que c'est le meilleur tracé. Maintenant, quelles sont leurs demandes plus précisément et tout ça, il faudra voir.

PAR LA RESPONSABLE:

910 Madame Drouin, vous avez dit tantôt que le cinq mètres (5 m) qui est non déboisé, est-ce qu'il fait partie du soixante mètres (60 m) ou si c'est en plus?

PAR Mme JULIE DROUIN:

915 Non, on parle de soixante-dix mètres (70 m).

PAR LA RESPONSABLE:

920 C'est soixante (60 m) plus cinq (5 m) plus cinq (5 m)?

PAR Mme JULIE DROUIN:

925 Exact. On appelle ça le droit de coupe. C'est deux (2) bandes de cinq mètres (5 m).

PAR LA RESPONSABLE:

930 Quand on parle du un virgule vingt-neuf hectare (1,29 ha) d'impact de déboisement, est-ce que ça inclut le cinq mètres (5 m) ou ne l'inclut pas?

PAR Mme JULIE DROUIN:

C'est une bonne question. Je peux pas vous répondre.

935 Selon moi, ça devrait l'inclure, parce que des fois, des arbres dangereux, ça peut être plus de la moitié, donc d'après moi, il est inclus, mais on pourrait vous le valider.

PAR LA RESPONSABLE:

940 Oui, s'il vous plaît. Ce serait soixante-dix mètres (70 m), alors à ce moment-là.

PAR Mme JULIE DROUIN:

945 Il faudrait que je le valide. Peut-être que c'est juste le soixante mètres (60 m), je regarde ça.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

950 Donc si je comprends bien la demande, les frères Martel demandent de passer le tracé plus au sud, plus près de la rue de Grand-Pré?

PAR LA RESPONSABLE:

Oui.

955 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Idéalement, en tout cas, on a senti qu'il y avait quand même matière à discussions, je crois.

PAR LA RESPONSABLE:

960 Ils étaient pas agressifs pas du tout.

PAR Mme JULIE DROUIN:

965 Non, ils ne l'ont jamais été non plus. Non, mais c'est vrai, ils ont toujours été bien corrects.

PAR LA RESPONSABLE:

970 Je pense que dans leur vision à long terme d'utilisation de la terre, des terres, pour eux, ce serait plus intéressant d'avoir ça plus au sud, c'est ce qu'on a compris.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

975 On peut ressortir l'étude d'évaluation de la végétation, puis peut-être faire une démonstration que si on va plus au sud, il va y avoir plus d'impacts au niveau de la végétation. On augmente l'impact aussi sur les autres propriétaires.

PAR LA RESPONSABLE:

980 Ils nous ont mentionné que la ligne rouge était surprise pour eux, la ligne bleue, ils l'avaient vue, la ligne rouge, il semblerait que c'était la première fois qu'ils la voyaient, est-ce que ça leur a été expliqué?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

985 Oui. Ça a été présenté à la séance d'information publique au début septembre, c'est ce qu'on a présenté.

PAR LA RESPONSABLE:

990 Peut-être qu'ils étaient pas là.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

995 C'est public sur votre site, donc ça ne doit pas être une surprise.

PAR LA RESPONSABLE:

1000 Mais ça a été une surprise quand c'est devenu public!

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Oui, oui.

1005 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Ils ont pas appris ça à notre rencontre cette semaine.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1010 Il faudrait toujours aller chercher le détail avec monsieur Marquis. On a ce tracé-là depuis quand même plusieurs mois, là.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1015 C'était dans le Bulletin info-décision et ce bulletin-là est disponible aussi à la mairie, est disponible partout. Normalement, on rencontre les propriétaires qui sont touchés par le tracé.

PAR LA RESPONSABLE:

1020 C'est à partir du moment où c'est devenu public, c'est pour ça qu'ils ont fait leur requête, parce qu'ils ont été comme surpris que ça passait là.

PAR M. YVON DESHAIES:

1025 Mais si on récapitule les faits, juste pour nous rappeler!

Ce tracé-là remonte exactement, il a été déterminé à quelle période?

PAR Mme JULIE DROUIN:

1030 Il faudrait valider pour pas vous dire de fausses dates. Mais on sait que ce tracé-là avait été présenté, et quand il a été présenté, les Martel ont dit, on voudrait qu'il passe plus haut.

PAR M. YVON DESHAIES:

1035 Ça, c'est en janvier 2012, je crois?

PAR Mme JULIE DROUIN:

1040 À la séance de consultation.

PAR M. YVON DESHAIES:

1045 À la séance de consultation, que vous aviez présenté, janvier 2012.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1050 Dans ces coins-là. Mais là, c'est là qu'ils nous ont dit, vous passez vraiment dans le cœur de l'érablière, essayez de passer moins dans l'érablière, passez plus en haut pour éviter, et c'est ce qui a été fait.

PAR M. YVON DESHAIES:

1055 Ça, c'était une séance d'information pendant laquelle vous avez rencontré les propriétaires...

PAR Mme JULIE DROUIN:

1060 Tous les propriétaires sont invités, les propriétaires touchés et les propriétaires aussi qu'on appelle riverains, donc qui ont des lots voisins aux lots touchés, ils sont invités, puis on a présenté ça.

Puis il y a une porte ouverte aussi qui se fait en plus. Donc tout le monde qui veut venir, ça passe dans Le Soleil, ça passe dans les journaux hebdomadaires locaux, etc., pour inviter tout le monde à venir voir ce qui est présenté.

1065 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

1070 Julie, ce que je crois, quand tu dis propriétaires touchés directement, on cite toujours un contact avec les gens d'expertise immobilière, donc René Marquis ici, quand un propriétaire est touché par le passage, à ce moment-là il y a un lien direct qui se fait avec lui. Il n'est pas que rencontré en groupe, il va être rencontré individuellement aussi s'il le désire bien sûr.

Donc ils ont été rencontrés, pas uniquement en groupe, mais de façon individuelle, ces gens-là aussi.

1075 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Vers janvier 2012, il faudrait revoir peut-être dans l'étude d'impact.

1080 Par la suite, le tracé a été déplacé vers le sud?

PAR Mme JULIE DROUIN:

Pour réduire l'impact sur l'érablière.

1085 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Puis est-ce que vous les avez rencontrés personnellement également...

1090 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Il faudrait avoir l'information de monsieur Marquis. Mais il y a eu plusieurs rencontres.

Ce tracé-là date d'au moins le printemps passé, au moins, et les frères Martel ont été rencontrés encore il y a à peu près un mois et demi (1 ½).

1095 Il y a eu une communication avec monsieur Marquis au moins au mois de septembre, septembre-début octobre, quelque chose dans le genre.

Parce que monsieur Marquis a essayé d'avoir l'autorisation de faire l'arpentage après le 24 septembre, et on nous a refusé les accès à leurs terrains pour les sondages.

1100

PAR LA RESPONSABLE:

Pourquoi?

1105

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Il faudra leur demander.

1110

PAR M. YVON DESHAIES:

La séance d'information a eu lieu?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1115

Elle a eu lieu le 4 septembre.

PAR M. YVON DESHAIES:

Peut-être par rapport aux documents que vous avez, est-ce que vous pouvez déposer...

1120

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Qu'est-ce que vous aimeriez qu'on dépose?

1125

PAR M. YVON DESHAIES:

En fait, vous avez mentionné tantôt, il y a eu une succession de rencontres?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1130

J'ai pas ce niveau de détails là ici, je sais pas si tu l'as?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1135 Donc le bilan des rencontres vis-à-vis les propriétaires. On pourrait le demander.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1140 C'est juste un tableau, c'est un tableau comme de quoi qu'on a demandé des autorisations, et ça a été refusé. J'ai pas d'autre chose.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1145 Peut-être qu'on pourrait produire quelque chose de plus exhaustif que ça.

 Parce que là, ce que je comprends, ce qui serait aidant, ce serait entre autres les dates et la teneur des rencontres qui ont eu lieu avec les frères Martel, pour savoir exactement où en était la discussion avec eux.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1150 Oui, c'est surtout ça qu'on pourrait faire, je pense.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1155 Parce que la petite phrase que j'ai, c'est qu'ils sont trois (3) à décider, ne veulent pas le tracé tel que proposé à la solution retenue sans en suggérer un autre.

1160 Puis ils parlent de leur érablière qui sera coupée en deux (2), puis ils parlent de la circulation par les VTT et motoneiges qui sera accrue sur leur propriété, pour un pylône.

 C'est ce que j'ai présentement, mais on pourrait ressortir l'historique de ce que monsieur Marquis a fait avec eux.

PAR M. YVON DESHAIES:

1165 Puis là, vous parlez d'un pylône, peut-être on ouvre une parenthèse, mais vous avez déjà élaboré un scénario, puis on peut anticiper au moins un pylône...

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1170 Sur leur propriété, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

1175 Mais pas davantage?

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1180 Actuellement, c'est un pylône sur leur propriété.

PAR M. YVON DESHAIES:

Qui a quand même, il va traverser quand même...

1185 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Ce qu'il faut comprendre dans un tracé comme ça, je suis pas un spécialiste en lignes, puis madame Drouin pourra me corriger, mais ce résultat-là, c'est une combinaison de plusieurs choses.

1190 Les différents intérêts des propriétaires qu'on a essayé d'amenuiser, ça, c'est une chose, mais d'un autre côté, la ligne, elle est dans les airs, puis il faut la supporter quelque part.

Donc il y a des hauteurs de pylônes qu'il faut tenir compte, il y a la connaissance des fondations aussi. Donc il y a un jeu, il y a plusieurs paramètres techniques qu'il faut considérer.

1195 Et la portée aussi, à un moment donné, il faut l'accrocher quelque part, puis il y a une distance maximum qu'on peut faire en fonction de la hauteur des pylônes.

1200 À la limite on pourrait, puis là, je m'engage pas ici ce matin, mais on pourrait mettre moins de pylônes peut-être à certains endroits, mais les pylônes seraient beaucoup plus hauts. Ils seraient plus visibles.

Donc c'est une série de compromis, et on en arrive à cette conclusion-là.

1205 Là, il reste un propriétaire. Les autres semblent avoir acceptés la chose, si je peux dire, bien que ça doit pas être intéressant, mais les frères Martel, il leur reste encore un point, c'est triste, mais en accommodant les frères Martel, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en changeant le tracé, on va peut-être avoir d'autres discussions avec d'autres propriétaires aussi.

1210 Donc il faudra voir. Mais je pense que les communications qu'il y a eues avec les propriétaires à plusieurs reprises, les séances d'information publique, je pense qu'il y a eu un bon

travail de terrain. Je suis pas objectif en disant ça, parce que je fais partie du côté du promoteur, mais je pense que vraiment, il y a eu un souci d'entente que les gens avaient.

1215 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors pensez-vous, à point-ci, qu'il y a possibilité de médiation avec eux?

1220 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Je pense qu'il va falloir prendre le temps d'y penser. On pourrait avoir une journée, vingt-quatre (24) heures, qu'on voie comme il faut qu'est-ce qui a été fait avec René Marquis et avec ces propriétaires-là, de façon structurée et exacte.

1225 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

1230 Puis qu'on puisse évaluer si ces changements justement impactent, en rouvrant ce dossier-là, est-ce qu'on impacte en amont puis en aval plus de propriétaires, ça, il faudrait l'évaluer pour dire si oui, c'est possible ou pas. Parce qu'il y a beaucoup d'ententes justement qui ont été passées avec les autres propriétaires.

1235 Ça fait que ça, si on peut prendre le temps de s'asseoir pour dire, un changement ici, qu'est-ce que ça signifie techniquement pour la ligne, ça nous donnerait le temps d'aller chercher de l'information, entre autres l'historique avec les discussions qu'on a eues avec les frères Martel.

Je pense que c'est ça peut-être, Julie et Denis, je sais pas qu'est-ce que vous en pensez, mais ça nous permettrait d'avoir vraiment le portrait global.

Et ça, on peut le faire assez rapidement pour prendre une décision puis aller de l'avant.

1240 **PAR LA RESPONSABLE:**

Dans les vingt-quatre (24) heures?

1245 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Est-ce que c'est possible?

PAR LA RESPONSABLE:

1250

Oui, c'est possible. À ce moment-là, ce qu'on pourrait faire, c'est qu'au terme de vingt-quatre (24) heures, vous pourriez nous envoyer un communiqué par écrit comme de quoi vous consentez à la médiation.

1255

Et puis là, on organiserait une rencontre au début de la semaine prochaine avec eux.

Alors cette rencontre-là avec eux aussi pourrait être une forme d'explication de vos raisons, pourquoi vous passez à l'endroit où vous passez.

1260

Peut-être que ça réglerait l'affaire.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1265

C'est ça, parce que, est-ce que la médiation doit absolument apporter un changement de notre côté, dans la mesure où si on estime, on dit, écoutez, le fait de changer le tracé va avoir un impact plus grand, parce qu'il y a énormément de contraintes comme disait monsieur Turcotte, environnementales, techniques, sociales aussi qui sont prises en compte, puis on cherche toujours le tracé de moindre impact évidemment à tous ces niveaux-là.

1270

Si on dit, écoutez, voici l'état de situation, nous, on a vraiment jugé qu'avec les demandes qui ont été faites, avec toute l'évaluation du milieu, le moindre impact, le voici, est-ce que l'explication de ça, des conséquences d'un changement, peuvent faire l'affaire à ce moment-là?

1275

Parce que c'est de bonne foi qu'on s'engagerait à un processus, mais s'il n'y a pas de latitude, à ce moment-là on s'embarque dans des explications puis les tenants et aboutissants de tout ce processus-là.

PAR LA RESPONSABLE:

1280

Ce qui pourrait arriver, c'est que suite à votre démonstration que c'est le meilleur endroit puis qu'il n'y a pas d'autres places, ils pourraient dire ah bon, on accepte et on retire notre requête, et puis il n'y a pas de médiation, ils retireraient tout simplement leur requête.

1285

Mais s'ils n'acceptent pas votre explication, ils veulent continuer à négocier, puis que vous sentez qu'il y a aussi une possibilité de continuer à négocier, bien là, on continue la médiation, ça devient vraiment une médiation.

1290 Mais il faut que les deux (2) parties voient qu'il y a une possibilité à arriver à une solution qui est autre que celle-là.

Si ça reste celle-là, ils retirent leur requête s'ils l'acceptent.

1295 Puis si vous, vous dites il y a juste ça qui est possible, mais eux ne l'acceptent pas, bien là, c'est une médiation qui ne fonctionne pas, puis on avise le ministre en conséquence.

PAR M. YVON DESHAIES:

Et c'est le ministre qui décide de la suite, audience ou pas.

1300 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors ce sont les trois (3) options.

1305 Alors on vous donne vingt-quatre (24) heures, et puis vous revenez à madame Boutin avec un communiqué si vous acceptez, vous consentez à la médiation.

Et puis sinon, vous nous dites que vous consentez pas à la médiation.

1310 **PAR M. DENIS TURCOTTE:**

Parce que leur demande, c'est de passer le tracé vraiment plus au sud?

PAR LA RESPONSABLE:

1315 C'est ce qu'ils nous ont dit.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1320 Plus on descend vers le sud, plus il va y avoir, à mon avis, des requêtes des autres propriétaires. Et là, on s'engage dans quelque chose peut-être de plus gros qu'on a là aujourd'hui.

Donc le remède peut être peut-être plus difficile à gérer que la situation actuelle, ça, il faut le pondérer puis il faut l'évaluer.

1325 Si c'est une question de faire une démonstration aux frères Martel que c'est vraiment le tracé le plus optimum, en tenant compte de tous les gens du milieu, avec toutes les considérations soit environnementales et techniques, ça, on pourrait le faire, mais on va y réfléchir.

1330 En bout de ligne, le remède, on veut pas qu'il soit plus difficile que la situation actuelle. Donc ça, c'est notre position.

À mon avis, il faut pas s'attendre que le tracé change d'un positionnement très important par rapport à ce qui est présenté là avec tout l'historique puis la connaissance qu'on a de ce dossier-là.

1335 Quelle marge de manœuvre qu'on a, ça, il faut l'évaluer, je suis pas ingénieur en lignes du tout.

PAR M. YVON DESHAIES:

1340 C'est pas l'objectif unique aussi d'avoir une entente entre vous et les messieurs Martel.

La Commission va juger aussi, peut juger, ou dans un cadre plus global, il y a toujours la protection de l'environnement dans son sens le plus large, donc ça fait référence aux éléments que vous avez mentionnés tantôt.

1345 Puis je pense, je le répète, dans une situation idéale, ils voudraient, à la limite, que ce soit à la limite de leur propriété, mais on a senti qu'il y avait peut-être matière à discussions.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1350 Disons qu'on entame une négociation, est-ce qu'en cours de route, ils peuvent ajouter des revendications ou là, on se tient à la revendication qui est le positionnement du tracé?

PAR LA RESPONSABLE:

1355 Ils ont accepté la justification du projet. Ils sont pas contre le projet.

Ils ont même dit, on comprend qu'il faut passer quelque part. Donc ils reviendront pas en arrière sur ça.

1360 Mais c'est le fait que leur érablière est morcelée par le passage de la ligne.

PAR M. YVON DESHAIES:

1365 Et à un endroit qui aurait un plus fort potentiel selon leur interprétation.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

OK.

1370 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Mais est-ce que ça peut aller jusqu'à des demandes autres dans le cours des négociations, soit qu'ils nous disent, on veut avoir tel type de structure, on veut pas ces structures-là? On voudrait que vous nous ajoutiez telle chose!

1375

Est-ce qu'on doit les considérer, ces choses-là, est-ce que c'est considéré comme, ça fait pas partie de la demande d'audience parce que c'est quelque chose de tout nouveau, donc ça devrait pas être considéré, ou bien on considère toutes les demandes qui pourraient être ajoutées au fur et à mesure des négociations?

1380

PAR LA RESPONSABLE:

Bien, au cours d'une médiation, ils peuvent peut-être voir une possibilité, mais que cette possibilité-là amènerait, bon, bien, si c'est ça, on aimerait avoir ça avec. Je sais pas si c'est ça votre question, là.

1385

Mais ça, ça se pourrait.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1390

Mais est-ce qu'ils peuvent ouvrir un nouveau champ de négociations en cours de route?

PAR LA RESPONSABLE:

1395

Comme par exemple?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1400

On a parlé du passage des motoneiges, est-ce qu'ils peuvent tout d'un coup dire, écoutez, passez là, mais clôturez le tout! Ou je sais pas, d'autres choses, est-ce qu'il y a vraiment une matière autre...

PAR LA RESPONSABLE:

1405

Ça pourrait faire partie des négociations.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Parce que ce que je comprends, c'est qu'ils challengent, entre guillemets, le tracé par rapport au potentiel d'érablière sur leur terrain?

1410

PAR LA RESPONSABLE:

Oui.

1415

PAR M. DENIS TURCOTTE:

Donc pour moi, c'est un choix de tracé. C'est ce qui est en jeu, c'est ce qui est en litige. Le reste ne le serait pas. C'est mon interprétation, à tort ou à raison ce matin.

1420

PAR M. YVON DESHAIES:

Ce genre d'élément là, ils nous en ont pas fait part.

PAR LA RESPONSABLE:

1425

Non, ils ont pas parlé de bruit, non.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1430

OK.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Vous avez parlé, en début de rencontre, du fait qu'ils avaient un porte-parole avec eux, est-ce que c'est un des trois (3) qui est porte-parole?

1435

PAR LA RESPONSABLE:

Un des trois (3).

1440

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

OK. Parce que là, ma question était, quelles sont les personnes qui sont autorisées justement à prendre part aux discussions autour de la table lors de la médiation?

1445

Parce que nous, est-ce qu'on a, à ce moment-là, des spécialistes, dépendamment de la teneur des échanges qu'on aura, est-ce qu'eux vont se présenter avec un avocat, est-ce que c'est des choses qui sont à envisager, ou habituellement c'est pas le cadre de la médiation?

1450 **PAR LA RESPONSABLE:**

Ils pourraient, mais je ne crois pas que ce sera le cas. Je ne crois pas.

Je suis à peu près certaine qu'ils viendraient pas avec un avocat.

1455 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Puis leur porte-parole, c'est un des trois (3)?

1460 **PAR LA RESPONSABLE:**

Un des trois (3). On leur a demandé d'identifier une personne, parce que nous, on veut pas faire affaire non plus avec trois (3) personnes différentes, on veut qu'ils s'entendent entre eux et puis qu'ils nous arrivent avec une position, parce qu'ils n'ont fait qu'une requête.

1465 C'était pas trois (3) requêtes, c'était une requête signée par les trois (3).

Puis ils nous ont mentionné qu'ils sont propriétaires ensemble de l'érablière.

1470 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Ils sont donc solidaires d'une requête.

PAR LA RESPONSABLE:

1475 Oui, tout à fait. C'est pour ça que je leur ai demandé de s'identifier une personne qui serait le porte-parole, et c'est Luc.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1480 Parfait.

PAR LA RESPONSABLE:

1485 Bon, c'est bien. Alors avez-vous d'autres questions?

PAR Mme JULIE DROUIN:

Non, ça va.

1490 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie d'être venus aujourd'hui, de vous être déplacés, puis on va attendre pour demain à cette heure-ci, disons demain midi (12 h), votre consentement à une médiation.

1495

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Est-ce qu'il est possible d'avoir copie de la demande qu'ils ont faite?

1500 **PAR LA RESPONSABLE:**

Est-ce qu'on peut!

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:

1505

Bien, parce qu'on ne les a pas avisés qu'on pourrait la remettre.

PAR LA RESPONSABLE:

1510

Ils ont seulement demandé – ils font la requête pour une audience publique et ils disent dedans, on est ouvert à la médiation.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1515

Leur demande, c'est de dire, on veut pas de ce tracé-là parce qu'on veut que le tracé évite l'érablière?

PAR LA RESPONSABLE:

1520

Non, c'est pas spécifié dans la requête.

C'est quand on les a rencontrés qu'ils nous ont mentionné ça.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1525

Donc dans la demande, c'est qu'on n'est pas d'accord avec le tracé, point, c'est tout?

PAR LA RESPONSABLE:

1530

Ils demandent une audience sur le projet et ils disent, ils précisent, on est ouvert à une médiation.

PAR M. YVON DESHAIES:

1535

Ils soulignent – peut-être un dernier point – ils soulignent que le tronçon est plus grand qu'il ne l'était dans la version antérieure en termes de longueur sur leur propriété et qu'il traverse la partie la plus importante en termes de potentiel acéricole.

Bien, j'ai pas fait le calcul, là.

1540

PAR Mme JULIE DROUIN:

1545

Ça fait que ça veut dire que si on ferait une affaire comme ça, on coupe pas l'érablière. Parce que c'est ça, moi, je me demande jusqu'où – tu sais, on peut essayer, ça va coûter énormément plus cher pour nous autres, mais on a des délais, on a des échéanciers, il y a des options mais qui coûtent cher là aussi.

1550

Puis ça, bien, c'est tout ça, ça va être à considérer. Mais moi, ce qui me fait un peu peur dans tout ça, c'est que, comment je peux dire, ils ont le gros bout du bâton, si je peux prendre l'expression, dans le sens qu'on peut faire bien des choses, puis ils peuvent toujours se dire insatisfaits de la chose.

1555

Parce qu'ils ont été rencontrés aussi à plusieurs reprises, ils nous ont fait part de leurs préoccupations, il y a eu des ajustements faits en fonction de leurs préoccupations.

1560

Puis là, tout d'un coup, ils arrivent, puis ils disent, on est surpris. Ça fait que je me demande, coudon, y a-t-il eu juste un frère qui se présentait lors des rencontres, puis là, c'est un autre qui dit, bien, je suis surpris, j'ai jamais entendu ça, mais c'est parce que l'autre frère l'a jamais informé, en tout cas!

PAR LA RESPONSABLE:

1565 C'est possible, mais je pense qu'ils nous ont mentionné qu'à une des rencontres, il y en avait juste un qui était là. Je pense pas qu'ils étaient là à toutes les rencontres tous les trois (3).

Alors c'est pour ça, maintenant, la médiation, ils étaient là tous les trois (3), puis on leur a demandé un porte-parole pour qu'ils se parlent ensemble, puis celui qui est le porte-parole, il représente les trois (3).

1570 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

En tout cas, on va le regarder.

1575 **PAR M. YVON DESHAIES:**

On le souligne, la Commission est là pour prendre la globalité, puis ça traite des trois (3) volets de l'environnement, en l'occurrence l'économique, le social et le biophysique.

1580 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Parfait.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1585 Puis au niveau des milieux humides, on sait que c'est une préoccupation très importante pour le ministère de l'Environnement dans le cadre de ce projet-là précisément surtout. Ils trouvent que déjà, on touche beaucoup à des milieux humides.

1590 Puis là, je vois qu'on les évite en passant là, ça fait que, en tout cas, il y a beaucoup de choses qu'il faudra regarder!

PAR LA RESPONSABLE:

1595 Bon, merci beaucoup encore, et on va attendre votre autorisation de continuer.

Puis si c'est le cas, on situera quelque chose pour la semaine prochaine.

PAR M. DENIS TURCOTTE:

1600 Excellent, merci.

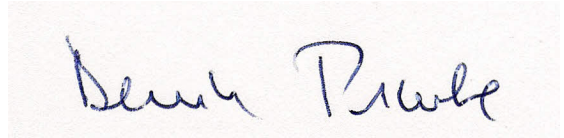
PAR Mme JULIE DROUIN:

On vous remercie.

1605

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1610

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.